



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2018-12-010

PUBLIÉ LE 11 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-10-001 - Arrêté n° 2018-1-1462 portant organisation de la suppléance de Mme la Préfète et délégation de signature du 12 décembre après-midi au 13 décembre 2018 au soir (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2018-12-10-001

Arrêté n° 2018-1-1462 portant organisation de la
suppléance de Mme la Préfète et délégation de signature du
12 décembre après-midi au 13 décembre 2018 au soir

Préfecture du Cher
Direction de la citoyenneté

ARRÊTÉ N° 2018-1-1462
portant organisation de la suppléance de Madame la Préfète
et délégation de signature
du 12 décembre 2018 après-midi au 13 décembre 2018 au soir

La Préfète du Cher,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret du 29 septembre 2016 nommant M. Patrick VAUTIER, Sous-préfet, Sous-préfet de Vierzon,

Vu le décret du 9 août 2017 nommant Mme Catherine FERRIER, Préfète du Cher,

Vu l'arrêté n° 2018-1-1451 du 7 décembre 2018 portant organisation de la suppléance de Madame la Préfète et délégation de signature à M. Patrick VAUTIER, Sous-préfet de Vierzon, du 10 décembre après-midi au 13 décembre 2018 au soir,

Considérant qu'il convient de désigner un Sous-préfet chargé d'exercer la suppléance de la Préfète du Cher du mercredi 12 décembre 2018 après-midi au jeudi 13 décembre 2018 au soir, et non plus du 10 décembre 2018 après-midi au 13 décembre 2018 au soir, compte tenu de la vacance du poste de Secrétaire général et de l'absence de la Préfète ces jours-là,

ARRÊTE

Article 1^{er} – M. Patrick VAUTIER, Sous-préfet de Vierzon, est chargé d'exercer la suppléance de la Préfète pour la période du mercredi 12 décembre 2018 après-midi au jeudi 13 décembre 2018 au soir.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à M. Patrick VAUTIER, en toutes matières pour l'ensemble du département, et notamment à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence dans le cadre de cette suppléance.

Article 3 – L'arrêté n° 2018-1-1451 du 7 décembre 2018 portant organisation de la suppléance de Madame la Préfète et délégation de signature à M. Patrick VAUTIER, Sous-préfet de Vierzon du 10 décembre après-midi au 13 décembre 2018 au soir, est retiré.

Article 4 – M. Patrick VAUTIER, Sous-préfet de Vierzon, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 10 décembre 2018
La Préfète,

signé : Catherine FERRIER